

TPI Technologue en reliure CFC

Domaine artisanat

Le TPI du domaine artisanat est divisée en tâches obligatoires et en tâches spécifiques à l'entreprise.

Tâches obligatoires

Les travaux suivants doivent être réalisés de manière autonome et professionnelle, de la réception de la commande jusqu'à la livraison :

- Au moins un livre cousu à la main
- Au moins une série de 5 brochures reliées par collage (pas de couture au fil de fer de blocs)
- Au moins un travail de cartonnage (boîte, etui, etc.)

Les sous-processus suivants font également partie des tâches obligatoires :

- Calculs de matériaux
- Utilisation du massicot de manière professionnelle
- Fabrication d'une couverture artisanale
- Fabrication d'une couverture industrielle
- Dorure du titre (impression avec/sans folio ou gaufrage)

Tâches spécifiques à l'entreprise

Les tâches spécifiques à l'entreprise doivent refléter les activités quotidiennes des apprentis dans l'entreprise formatrice. Il peut s'agir de produits partiels ou complets réalisés dans un cadre temporel défini. De plus, une machine ou un appareil supplémentaire (non lié à une commande) doit être utilisé.